

celui à payer par 4 forges dont Dommeldange, au double du montant à payer par une demi-douzaine de petites usines dont Rumelange, à la moitié d'une demi-douzaine de forges de l'importance de celle d'Ansembourg. A titre de comparaison, disons que la Trapperie et Boulogne étaient taxées à 195 fl et les forges de la marquise de Raggy (plus tard du marquis du Pont d'Oye) à 540 fl (5 bis).

Le fonctionnement du haut fourneau consommant les minerais d'alluvion de Differdange était garanti pendant environ dix mois de l'année grâce à l'eau du Roerbach assemblée dans un récipient accosté au haut fourneau. Après avoir ainsi servi une première fois, l'eau formait un étang destiné à donner la force nécessaire pour activer la forge. Mais, en général, le manque d'eau ne permettait pas d'y travailler plus de six mois par an.

D'après le rapport d'une enquête faite en 1764, on fabriquait annuellement à la forge et fonderie « près de Tiffertange » 4 à 500.000 livres de fer et 40 à 50.000 livres de poterie.

Le personnel de l'usine — 126 unités — se composait de 4 ouvriers travaillant au fourneau et de 8 ouvriers occupés à la forge ; de 2 charbonniers flanqués de leurs valets ; de 6 dresseurs de cordes et bûcherons ; de 6 mineurs et laveurs de mines ; enfin et surtout de 100 voituriers qui apportaient le minerai des mines situées à une demi-lieue du fourneau et le charbon de bois des forêts de la province éloignées de 3 à 5 lieues (6).

Jusqu'en 1763 — et bien qu'un arrêt de l'année 1758 prohibât l'exportation de bois et charbons de la Lorraine — le propriétaire de la forge de La Sauvage jouissait, moyennant paiement de certains droits, d'un privilège de s'approvisionner dans les forêts de Seloment, Rimont etc., proches de son usine. C'est que ces contrées avaient fait partie des baillages de Villers-la-Montagne et Longuyon, luxembourgeois jusqu'en 1603.

A la suite des réclamations de maîtres de forges lorrains concurrents (les Sivry, Wendel, Gerbeville), le baron d'Huart fut déchu de ses privilèges par le chancelier pour la Lorraine de la Galaigière, qui s'était décidé à exécuter intégralement et sans exception l'arrêt de 1758.

Comme l'approvisionnement en bois de chauffage constituait le problème crucial pour le propriétaire de La Sauvage, celui-ci se décida à demander par requête datée du 20-11-1762 « l'octroi exclusif pour l'extraction de la houille ou charbon de terre » \*).

La lettre du 23 décembre, qui est annexée au mémoire du baron d'Huart adressé aux membres des Etats, débute en signalant le fait que la province

---

\*) J. WAGNER (La sidérurgie luxbg. avant la découverte du gisement des minettes, 1921, p. 35) fait erreur en datant cette lettre de 1769.